

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille dix  
Le 8 mars  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL  
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN  
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent:

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Mise à disposition des terrains du stade par la SCI Château d'Urtubie – Prêt à usage**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le prêt à usage qui avait été consenti à la Commune d'Urrugne par la SCI d'Urtubie en novembre 1993 pour une durée de 12 années pour l'utilisation des terrains du stade est arrivé à expiration.

Madame le Maire propose donc d'en solliciter le renouvellement auprès de la SCI d'Urtubie, pour une durée de 6 années.

Le prêt à usage concernera les parcelles AW 0107 et AW 0110 pour une surface totale de 21.785 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec la SCI d'Urtubie un prêt à usage concernant ces terrains,
- DESIGNER l'étude de Maîtres ERTAURAN, GOGUET, PERRET, PAOLI pour la rédaction de l'acte notarié,
- ACCEPTE la prise en charge des frais notariés par la Commune

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :